

ration a été formulée qui porte sur certains points de la discussion au sein de la Chambre. Les contrats qui visent les denrées alimentaires de la présente année valent pour deux ans, et ils ont été faits l'automne et l'hiver qui ont précédé la présente saison. Le Gouvernement n'a pas l'intention d'abaisser les prix cette année. Les prix du bacon livré valent jusqu'au 31 décembre 1946, et ceux du fromage et du lait jusqu'au printemps de 1947. Les cultivateurs les connaissent, de sorte qu'ils savent au moins quels seront les cours minimums. Dans le cours minimum, j'inclus à la fois les subventions et les prix.

M. SENN: Je ferai observer, monsieur l'Orateur, qu'une forte partie des céréales récoltées cette année ne sera pas mise sur le marché avant une autre année, de sorte qu'un nouveau contrat deviendra nécessaire.

M. WRIGHT: Je désire poser une autre question, qui s'inspire de la dernière déclaration du ministre. Dois-je conclure qu'il n'y aura plus de subventions sur les produits agricoles l'an prochain?

L'hon. M. GARDINER: Il se peut qu'il y ait ajustement dans les remises aux cultivateurs, mais le programme sera annoncé en temps et lieu. Je dis que le cultivateur sait depuis plus d'un an sur quels prix il peut compter en 1946, et personne, que je sache, ne songe à les modifier dans le sens d'une baisse. Je tiens à bien établir que le cultivateur peut encore, comme il l'a toujours pu depuis le commencement de la guerre, savoir, à quels prix il pourra vendre la récolte de l'année pour laquelle il entreprend les semailles.

M. McCULLOUGH: Puis-je poser une autre question au sujet de l'orge et du programme du Gouvernement relativement à cette céréale? Dans l'Ouest, on songe sérieusement à réduire la production d'orge. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous exposer son programme de l'année?

L'hon. M. GARDINER: J'ai tellement multiplié mes déclarations qu'une de plus ne pourrait nuire. J'ai sans cesse répété que les ensemencements en orge doivent être maintenus. C'est même ce qui m'a porté à ne pas insister sur les augmentations dans les emblavures. Je suis sûr que si tous les honorables représentants de l'Ouest prennent la même attitude, il n'y aura aucun risque de voir diminuer cette année les ensemencements en orge.

#### LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS PRIORITÉS ET ESCOMPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. C. McCULLOUGH (Assiniboia): Je désire poser au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) une ques-

tion dont je l'ai prévenu. Etant donné le besoin urgent d'augmenter la production agricole et la nécessité de rétablir les anciens combattants sur des fermes de façon satisfaisante et le plus promptement possible, le ministre voudrait-il examiner la possibilité d'accorder aux anciens combattants, qui ne jouissent pas des bénéfices de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants mais qui veulent devenir de véritables cultivateurs, les mêmes priorités et les mêmes escomptes pour l'achat de machines aratoires dont jouissent ceux à qui s'applique la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois signaler à l'honorable député que le règlement défend de faire des déclarations. Sa question doit être brève et au point.

M. McCULLOUGH (Assiniboia): C'est une question très importante.

#### LA ROUTE DE L'ALASKA

QUESTION QUANT À SON OUVERTURE AU PUBLIC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. WILLIAM IRVINE (Cariboo): J'ai posé une question au ministre de la Défense nationale, vendredi dernier, et je me demande s'il est maintenant en mesure d'y répondre.

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre de la Défense nationale): De quoi s'agissait-il? Je n'étais pas alors à mon siège.

M. IRVINE: Je voulais savoir si la route de l'Alaska sera bientôt ouverte au public.

L'hon. M. ABBOTT: Il est peu probable qu'elle le soit prochainement. Comme le sait mon honorable ami, l'armée américaine remettra cette route à l'armée canadienne vers le 1er avril. Les aménagements actuels ne suffiraient pas à l'entretien des véhicules civils, à leur ravitaillement en essence et le reste; aussi, l'armée canadienne ne pourra-t-elle, dans l'avenir immédiat, permettre aux civils d'utiliser cette route. La question fera l'objet d'une étude plus approfondie quand nous aurons pris cette route à notre charge.

M. IRVINE: Puis-je me permettre une autre question? Le transfert de cette route, le 1er avril, fera-t-il l'objet d'une cérémonie officielle?

L'hon. M. ABBOTT: Oui, d'une cérémonie appropriée. La date n'en a pas encore été fixée, mais ce sera au début d'avril. Je m'entends à ce sujet avec le président de la Commission permanente canado-américaine de défense. La cérémonie n'aura rien de grandiose étant donné le manque de logements civils convenables dans la région.